



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120750

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/12/2021 9H18 C:000032 I:29568
V/REF : 809092
V/Email reçu le Mercredi 22/12/2021 à 9H18

SEMCODA
AGENCE BRESSE-DOBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 00320
IMMEUBLE : SARRAIL
1 A 6/8/10 RUE DE L'ALBARINE
1/7/12/14/16 PLACE SARRAIL
01500 AMBERIEU EN BUGY

Feillens, le 27 Décembre 2021

Référence Marché: 2018-PAT-0005-22/19BBPB

LOCALISATION : 7 RUE DE L'ALBARINE - AMBERIEU EN BUGY - MME HYSINI : 0605929730 -
LOGT 1022 - 2EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR REPARATION DE FUITE APRES COMPTEUR

Donneur d'ordre : M. Y. BAILLET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 23 DECEMBRE 2021 A 16H15
REPLACEMENT D'UN JOINT 20/27 AVANT COMPTEUR
CONTROLE DE L'ETANCHEITE
ABSENCE DE PLOMB

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120750

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait Déplac.Interv.Hors BPU	1	36,09	36,09
1,00	PL00002-Heure(s)Ouvrier Interv.Hors BPU	1	36,09	36,09
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Joint(s) fibre 20/27	1	0,19	0,19
TOTAL H.T.				72,37
T.V.A. a 10,00%				7,23
TOTAL T.T.C.En EURO				79,60

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

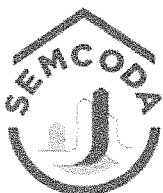
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**Bon de Commande**

N° : 809092 du 22/12/2021

Pr. 09h18

SEMCODA

AGENCE BRESSE-DOBES

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel: 04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

MME HYSENI Mihje
7 RUE DE L'ALBARINE
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Mail: m.poty@servimo.fr; bourgogne@servimo.fr; stephanie.bit

Référence de la Demande

N°: 615 019 du 22/12/2021

Téléphone : 06.05.92.97.30

THCPLOPP Tvz hors contra Plomberie Partie privat. 1

00320-00003-00001-00022 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2224-ENT-6156310

Date entrée: 16/11/2015

Délai

Date limite exécution : 06/01/2022

Observations

06 05 92 97 30

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
PL00001 Forfait de déplacement	1,00
PL00002 REPARATION FUITE APRES COMPTEUR ne serait pas comprise dans ce qui suit	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BAILLET YVES le 22/12/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence,

Mme S. GUILLET

SERVIMO BOURGOGNE

S.A.S au capital de 15.000 €

550 route de Ternant

01570 FEILLENS

Tel 03 85 20 20 60 - Fax 03 85 20 25 00
N° C.S. BOURGOGNE-DECELS 795 129 030

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE BRESSE-DOBES

EDN3

1/2

22/12/2021 à 09:17



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE BRESSE-DOBES 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 7 RUE DE LALBARINE 01500 AMBERIEU EN BUGEY

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à BOURG EN BRESSE

le 22/12/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 809092